VENTES A L'ENCAN.

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Catherine W. Naef, femme de Charles F. Soll, Jne et als vs Emile F. Naef, un mineur et als.

No 84,262 – Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HUFFT BROTHERS – Louis Hufft, Encanteur – Bureau 826 rue Union – JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre rendu le 2 décembre 1907, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et signé le 6 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 26 Burtheville, borné par les rues Webster, Constance et Magazin et l'avenue Henry Clay. Composée de lots des lots Nos treize et quatorze et la plus grande partie des lots Nos onze et douze du dit îlet comme il est désigné sur un plan de Burtheville, par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos treize et quatorze sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Webster par cent pieds de profondeur, lesdits lot No treize formant l'encoignure des rues Webster et Constance, lesdits lots Nos onze et douze sont contigus et sont immédiatement dans le fond des lots Nos treize, quatorze, quinze et seize, et mesurent ensemble cinquante neuf pieds onze pouces et quatre lignes et deux tiers de ligne de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds neuf pouces et une ligne courant au fond à une extension de la ligne de division entre les lots seize et dix sept dudit îlet, le tout desquels mesurements sera plus pleinement vu pour référence à un devis annexé à un acte de vente par John Klein et als à John Henry, passé pardevant G. C. Préot, ancien notaire, le 2 septembre 1887, sur lequel devis les bornes de ladite portion de terre sont indiquées par des lignes rouges.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos quinze et seize, sur le plan ci-dessus mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

3° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos vingt et vingt un, sur le plan ci-dessus mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot vingt et un formant l'encoignure des rues Magazin et Webster.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et îlet comme la propriété ci-dessus décrite, mesurant vingt trois pieds six pouces et six lignes de face à la rue Magazin, (commençant à un point cent dix pieds de distance de l'encoignure des rues Magazin et Webster), vingt six pieds neuf pouces et une ligne, plus ou moins, sur la ligne du fond, cent cinquante huit pieds onze pouces et cinq lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté le plus près et parallèle avec la rue Webster et une distance de cent pieds de cette ci la même mesure sur la ligne de côté opposée et la plus près de l'avenue Henry Clay.

5° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant situés dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos dix sept, dix huit et dix neuf, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer daté le 22 mai 1867, et déposé en l'étude dudit S. Magner, ancien notaire, un devis dudit plan étant annexé à un acte passé pardevant George C. Préot, anciennement un notaire en cette ville, daté le 3 mars 1888, par lequel Richard H. Hooper a acquis ladite propriété de John Klein et George H. Shotwell, lesdits lots 17 et 18 sont contigus et mesurant chacun trente et un pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, et le lot No dix neuf mesurant trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster (commençant à un point soixante deux pieds dix pouces et six lignes de distance de l'encoignure des rues Webster et Magazine) sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

6° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet désigné par les Nos E. V. sur un vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par le No 70 sur le nouveau plan de septième district, qui est compris entre les avenues St Charles et Carrollton, les rues Hampson et Dublin, ladite portion de terre mesurant cinquante pieds trois pouces de face à l'avenue Carrollton par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et est composée du tout du lot désigné sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 115 par le No Un et la plus grande portion du lot No deux; le lot No un formant l'encoignure des avenues St Charles et Carrollton, le tout d'après le plan de W. H. Williams annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, ancien notaire en cette ville le 18 juin 1838.

7° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 150, borné par les rues Dublin, Dante, Oak et Plum, désigné sur un plan par C. Milo Williams, voyer, daté le 8 juin 1906, annexé à un inventaire pris par J. E. Grinage, daté le 8 juin 1906, dans l'affaire de Frederick M. Netzhammer et als par la lettre E, ledit lot L formant l'encoignure des rues Plum et Dante et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Dante de cent quarante pieds neuf pouces.

8° Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet comme le lot dernièrement ci-dessus décrit, désignés sur ledit plan de C. Milo Williams, voyer, ci-dessus référés par les lettres M et N; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun, d'après ledit plan, trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent quarante pieds neuf pouces.

9° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet que la propriété dernièrement décrite, désigné sur ledit plan de C. Milo Williams, voyer, par la lettre O et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum, de là sur une ligne de profondeur le séparant du lot P sur ledit plan, cent cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle avec la rue Plum et courant vers la rue Dante, dix pieds neuf pouces et quatre lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et courant vers la rue Plum, neuf pieds neuf pouces, de là sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum et courant vers la rue Dante, vingt et un pieds dix pouces et sept lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et le séparant du lot N sur ledit plan à la rue Plum cent quarante pieds et neuf pouces.

10° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Webster, Constance et Bloomingdale, étant l'îlet No 25; lesquels dits lots sont désignés par les Nos vingt et un et vingt deux et sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Magazine sur cent quarante deux pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

11° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 53, borné par les rues Pearl, Hurst, Commercial et Fern (autrefois Washington), laquelle dite portion de terre mesure soixante pieds de face à la rue Fern, cent et un et 5/10 de pieds à la rue Commercial jusqu'à un point dixhuit et 5/10 de pieds de l'encoignure des rues Huso et Commercial, et de ce point, sur une ligne oblique à et vers la rue Huso à un point quinze et 5 1/0 de pieds de l'encoignure des rues Commerciale et Huso, de là sur une ligne droite vers la rue Pearl et faisant face à ladite rue Huso, quarante quatre et 5/10 de pieds et cent vingt cinq pieds sur la ligne de côté de ladite portion de terre le plus près de la rue Pearl parallèle avec la rue Commerciale, laquelle portion de terre formant l'encoignure des rues Commerciale et Fern et est composée du tout du lot original No neuf et une plus grande portion du lot No dix, comme il est désigné sur un plan de Charles F. Zimpel député voyer des Etats-Unis, fait le 26 février 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire.

12° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville, lequel était autrefois la ville de Carrollton et en la Paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'îlet borné par les rues Pearl, Benedette, Fern et l'avenue St Charles. [illegible] formant le No [illegible], et [illegible] 265 lequel dit îlet est [illegible] la rue Pearl par cent [illegible]

13° Une certaine portion de [illegible] triangulaire ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 58 borné par les rues Commerciale, Bamboo, Fern, Magazine et l'avenue Lesseps, étant composé de partie des lots Nos onze, Douze et Treize, ladite portion de terre mesurant comme suit, à savoir: [illegible] pieds de face sur la [illegible] [illegible] Leake, cent vingt [illegible] pieds [illegible] lignes sur la ligne [illegible] et cent [illegible] pieds [illegible] lignes sur la ligne du fond [illegible] parallèle avec la rue Barnett.

14° Quatre certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District et carré d'îlet que la propriété dernièrement décrite et désignés par les Nos quatre, cinq, six, sept et dix huit, lesdits lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue Commerciale sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

15° Une certaine partie de terrain située dans les mêmes District et carré d'îlet que la propriété dernièrement décrite, étant une partie du terrain portant les Nos Quatorze, la quelle partie mesure trente [illegible] de façade [illegible] rue Commerciale [illegible] pieds [illegible] lignes de profondeur [illegible] Fern; trente trois pieds [illegible] pouces et [illegible] lignes de façade sur une [illegible] l'avenue Leake; cent cinq pieds sur une ligne le divisant du terrain No [illegible] partie du terrain formant le coin des rues Commerciale et Fern.

Les propriétés ci-dessus décrites sous Treizième, Quatorzième et Quinzième sont comprises dans le Huitième de cette portion de terre.

16° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété ci-dessus dernièrement décrite, ladite portion de terre mesurant, d'après un devis annexé à un acte entre Mme Annie Harmeyer [illegible] Louise Forlage, exécuté pardevant [illegible] ancien notaire le 4 octobre 1887 [illegible] sept pieds six pouces de façade [illegible] commerciale sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est composé d'un terrain désigné sur un devis de M. Mosthausen, architecte, en date du 1er décembre 1863, déposé en l'étude de C. C. Pester, ancien notaire, sur lo No dix neuf et un quart du terrain No vingt du même plan.

Dans la Paroisse St Tammany.

17° Un certain morceau ou parcelle de terre situé dans le N. E. 1/4 de S. W. 1/4 de la section 32 T. 6. S. R. 12 à l'E. et de Greensburg, district de la Louisiane, plus complètement décrit comme suit, commençant sur la ligne Ouest de N. E. 1/4 de S. W. 1/4 de la Sec 32, six pieds au Sud, à partir du point où ladite ligne intersecte la ligne Sud [illegible] de la Réclamation privée No 38, de là No 85° Est 261 pieds; delà S. 20° 70 p. s... Sud 85° 30' Ouest 261 pieds à la ligne; [illegible] ligne du N. E. 1/4 en S. ouest 1/4 de la sec. [illegible] alors le long de ladite ligne 268.70 pieds au lieu de départ. Renfermant un et un quart (1 1/4) d'acres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

18° Les terrains Trois et Quatre dans le carré C'îlet N° Dix dans la ville de Bossier.

Termes et conditions — Comptant. Les acquéreurs devant être requis de payer en sus du prix d'adjudication, tous les frais de certificats et de recherches de taxes nécessaires pour compléter l'adjudication, et les taxes d'Etat pour l'année 1907 ensemble avec les frais de l'acte de vente, lesquels actes de vente devant être passés pardevant C. G. Rabenstein, notaire. Les acquéreurs auront droit aux loyers provenant de ladite propriété seulement à partir de la date de la signature des actes de vente; toutes les propriétés vendues sujettes aux baux existants. Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent du montant de leurs enchères au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
826 rue de l'Union.

FRED. C. MARX, avocat de la demanderesse.

La Commercial-Germania Trust & Savings Bank, tutrice dative du dit enfant mineur Emile F. Naef, défendeur.

8 déc—8 15 22 29—jan 5

E. Randolph Surley.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente sur les lieux, 1823 rue Champs-Elysées.

Un lot de meubles de ménage. Succession de Vincent Radovich, No 81,[illegible] — Cour Civile de District, Division B — En vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Division B. Paroisse d'Orléans, daté et signé le 5 décembre 1907, dans la succession ci-dessus, il sera vendu à l'enchère publique, à 11 heures A. M. JEUDI, le 2 janvier 1908, sur les lieux No 1823 rue Champs Elysées — Un lot de meubles de maison et effets, d'après l'inventaire enregistré en ce bureau. Conditions — Comptant. E. RANDOLPH SURLEY Encanteur, 326 rue Carondelet, F. Rivers Richardson, avocat.

22 déc—22 26 29—jan 2

N. B — Il sera vendu à l'enchère publique, à 11 heures A. M. JEUDI, 2 janvier 1908 sur les lieux 1823 rue Champs Elysées.

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles et Effets Mobiliers.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé le 20 décembre 1907, le No 84,057, Succession de Veuve Peter Schneider, et à moi adressé, je vendrai

Jeudi, 2 Janvier 1908 à 11 h. a. m.

Dans le local No 618 rue Kerlerec, Entre les rues Chartres et Royale —

Un lot de Meubles de Maison et Effets, Ameublement de Salon, Miroirs avec cadre doré, Ameublement de chambre et foyer G. D., Lit en fer, Peigne, coffre-fort, Réfrigérateur M. T., Buffet, Bijouterie, etc., d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant.

W. R. METZLER, Encanteur.

Robert Legier et Walter L. Gleason, avocats.

Jos P. Schaeffer, [illegible]

22 déc—22 29 — [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT — No 77,945 —Division [illegible] — Succession de Marie Martha Favre, veuve de George Marltche— Attendu que Henry [illegible], fr. agent et avocat pour L. [illegible], administrateur provisoire de la propriété [illegible] a dûment [illegible] preuve devant cette cour que la [illegible] l'administrateur provisoire dudit [illegible] de l'Asile du Bon [illegible] à Caen, France, que ledit Emile A [illegible] propriétés et effets dans l'Etat [illegible] que ledit administrateur de [illegible] la propriété et effets [illegible] de la Louisiane à Caen, France.

Maintenant c'est [illegible] avis est par le présent donné à [illegible] intéressés de faire savoir [illegible] dans les trente jours de la date de [illegible] publication de cet avis pourquoi [illegible] de Henry B. McMurray, Jr., agent [illegible] pour E. Clair, ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour,
J. G. LY[illegible] H. Député Greffier.

19 déc—19 25 30 [illegible]

QUI EST ST-PAUL, L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

19mai—1an

VENTES A L'ENCAN

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIETES FONCIERES

PROPRIETES DANS LE PREMIER DISTRICT.

COTTAGE DOUBLE Nos 2604 et 2606 RUE ERATO.

Borné par les rues Locust, Magnolia et Thalie

COTTAGE DOUBLE Nos 1308 et 1310 RUE LOCUST.

Borné par les rues Thalie, Freret et Erato.

COTTAGE DOUBLE Nos 1417 et 1419 RUE FRANKLIN.

Borné par les rues Melpomène, Thalie et Liberté.

QUATRE MAISONS APPARTEMENTS, Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 RUE ERATO

Borné par les rues Freret, Clio et Howard.

Partage parmi les héritiers, dans l'affaire intitulée Joseph Geyser et als vs Albert Geyser et als, No 84,023—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, jugement rendu en cour ouverte le 26 novembre 1907 et le jugement signé en cour ouverte le 2 décembre 1907, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Locust, Thalie et Magnolia, désigné par la lettre B sur un plan exposé à une vente d'adjudication faite par C. E. Girardey & Co., encanteurs, le 7 mars 1868, une copie du devis duquel est annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 9 avril 1869; ledit lot est contigu au lot A sur ledit plan, et mesure quarante cinq pieds six pouces de face à la rue Erato par soixante pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double, Nos 2604 et 2606 rue Erato, entre Locust et Magnolia, borné par la rue Thalie, 2 chambres et cuisine de chaque côté.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Freret, Howard et Clio, et mesurant en mesure américaine d'après un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, une copie d'un devis duquel est annexée à un acte de vente de M. et Mme Robert-Cowen, les vendeurs, passé pardevant moi, notaire, le 29 mai 1891, soixante et un pieds de face à la rue Erato sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de soixante quatre pieds de face à la rue Freret, et formant l'encoignure des rues Erato et Freret. Les améliorations comprennent quatre résidences Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 rue Erato, coin de la rue Freret, bornée par les rues Clio et Howard, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté.

3° Un certain lot de terre s'allongeant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, (autrefois Solis) Freret (autrefois Jacobs), Thalie et Erato, désigné par le No 6 sur un certain plan dressé par John F. Braun, voyer, daté le 25 avril 1876, exhibé à une vente publique et adjudication faite par C. E. Girardey, encanteur, dûment licencié de cette ville, le 16 décembre 1876. Ledit lot de terre mesurant trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné par le No 10, sur un plan fait par Hedin et Sablewbaum, ingénieurs civils, daté le 18 mai 1854 et désigné comme plan 192 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent un cottage double 1308-1310 rue Locust entre les rues Erato et Thalia, borné par les rues Freret, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville; dans l'îlet borné par les rues Franklin, Thalia, Melpomène et Liberté, et désigné par la lettre B, ledit lot de terre mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Franklin par quatre-vingt-seize pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double, Nos 1417-1419 rue Franklin, entre les rues Melpomène et Thalie, borné par la rue Liberté, contenant 4 chambres et cuisine sur un côté et 3 chambres et cuisine de l'autre côté.

Sur les conditions et termes suivants, à savoir: Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un ou an et deux ans, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur la propriété. Les actes de vente aux frais des acquéreurs et devant être passés pardevant Robert Legier, notaire, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité de coutume, l'acquéreur devant payer pour les certificats requis pour la vente et les taxes d'Etat pour l'année 1907, au dessus et en plus du prix de l'adjudication; les billets pour les payements différés devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de la vente.

7 déc—7 8 15 22 29—jan 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété du Premier District

COTTAGE DOUBLE, 2131-2133 Avenue Tulane et Terrain Vacant Contigu.

COTTAGE SIMPLE, No 2112 AVENUE TULANE —ET—

Le Lot Vacant Contigu

Succession conjointe de Mary Driscoll, Ellen Driscoll et Daniel Driscoll.

No 84,130—Cour Civile de District Div. D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune — MARDI, le 28 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, à moi adressé et signé le 16 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane (autrefois la rue Commune), les rues Johnson, Gravier et Galvez, et désigné par la lettre A sur un devis annexé à un acte de vente par Mathias Hogens à Samuel Smith & Co., passé pardevant James Graham, ancien notaire en cette ville, le 7 fév. 1859, ledit lot mesurant 26 pieds 5 pouces 4 1/4 lignes de face à l'avenue Tulane commençant à une distance de 79 pieds 5 pouces 4 3/4 lignes de l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Johnson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois connu comme No 2112 avenue Tulane, contenant cinq chambres et cuisine et galerie de côté.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane (autrefois rue Commune) les rues Gravier, Galvez et Johnson, désigné comme le lot No 1, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 15 avril 1850 et déposé en l'étude de M. Gernon, notaire, ledit lot mesurant 26 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Tulane, la même largeur dans le fond, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales. Consistant d'un lot vacant avec hangar dans le fond.

3° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane, autrefois la rue Commune, les rues Galvez, Johnson et Palmyre, désignés comme lots Nos 22 et 23 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté le 1er mai 1810 et déposé dans les archives de D. L. McCay, ancien notaire, d'après lequel lesdits lots mesurent comme suit, à savoir—

Le lot No 22 formant l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Galvez et mesurant 26 pieds et 3 lignes de face à l'avenue Tulane par 102 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur et façade à la rue Galvez entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double en bois, connu comme Nos 2131-33 avenue Tulane, coin de la rue Galvez contenant de chaque côté 3 chambres, cuisine et hangar. Le lot No 23 est contigu au lot No 22 et mesurant 26 pieds 8 lignes de face à l'avenue Tulane par 102 pieds, (cent deux) 8 huit pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, consistant d'un terrain vacant.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devant faire 10 pour cent de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente devant être aux frais des acquéreurs et passés pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau dudit notaire, No 920 rue St Charles.

26déc—26 29—jan 5 12 19 26 28

AVIS AUX CREANCIERS.

In re Walter J. Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 74 890—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par la Hibernia Bank & Trust Co., curateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Wm E. Ker, avocat.

31 déc—31—jan 4 9

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT — Division E—No 84,638—In Re Lucius C. Quinn, demandant un répit—Ordre—Considérant le bilan des dettes et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés et enregistrés;

Il est ordonné qu'après due publication des avis et citations aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers dudit Lucius C. Quinn soit convoquée et tenue d'après la loi pardevant Etneired M. St. Paul notaire, en son étude dans la ville de la Nouvelle Orléans, Lne, commençant le 27me jour de janvier de l'année 1908, à 11 heures a. m., pour voter accordant ou refusant l'application dudit Quinn pour un répit de six, douze ou dix-huit mois de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que Gus A. Llambias, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la propriété et la personne dudit Quinn soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 24 décembre 1907.
(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député Greffier.

Stafford, Lambert et Robinson, avocats.

31 déc—31—jan 5 9

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

Tout le contenu de la maison de résidence 2112 Ave Tulane, entre les rues Johnson et Galvez.

Dans la succession conjointe de Mary Driscoll, Ellen Driscoll et Daniel Driscoll. No 84,130 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 824 rue Commune—LUNDI 6 janvier 1908, à 11 a. m., sur les susdits lieux, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, en date du et signé le 16 décembre 1907, à moi adressé, je vendrai au plus offrant, tout le contenu de la maison 2112 avenue Tulane; se composant de meubles de salon, ameublements de trois chambres à coucher, d'une salle à manger, d'une cuisine et un coffre fort en fer.

Conditions—Comptant et livraison immédiate.

Ernest T. Florance, Esq., avocat.

26déc—26 29—jan 6

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE A DEUX ETAGES.

No 2104 rue Orléans, entre les rues Johnson et Galvez.

Succession de Mathias Bengers.

No 84,407 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet.— MARDI, le 14 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 décembre 1907, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Orléans, Johnson et Galvez, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Orléans sur soixante dix neuf pieds cinq pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles et est une partie du lot No 2 de l'îlet No 28 sur un plan déposé en l'étude de A. J. Guiret, ancien notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par le numéro municipal 2104 rue Orléans et comprennent une résidence en bois à deux étages contenant 8 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur; la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue avec les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent pour frais d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance etc.; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère les taxes sur ladite propriété pour l'année 1908, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. D. Danziger, avocat.

14 déc—14 15 22 29—jan 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Cottage simple sur quatre grands terrains 612 rue Cortez, encoignure de la rue D'Hémécourt.

Caroline Bellenger, veuve de William Nagel, vs Wm J. Nagel et als.

No 83,961—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, le 7 janvier 1908, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 novembre 1907 et signé le 14 novembre 1907 et d'un ordre daté le 26 novembre 1907 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Ulloa, D'Hémécourt, Cortez et Telemaque, désignés par les Nos 1 A, 2 A, 3 A et 4 A, sur un plan dressé par L. Ruzenstein, voyer, daté le 7 mars 1868 et déposé pour référence en l'étude de Edward Barnett, ancien notaire, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun 34 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue D'Hémécourt par 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 1 A formant l'encoignure des rues D'Hémécourt et Cortez. Les améliorations sont désignées par le No 612 rue Cortez et comprenant un cottage en bois contenant 5 chambres, etc.

La propriété devant être vendue ensemble. Condition—1/3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a en un crédit de 1 an ou 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets; l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes de l'Etat sur la propriété dues et exigibles en l'année 1907; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. B. Leopold, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jos. A. McCaleb, avocat pour le demandeur.

7 déc—7 8 15 22 29—jan 5 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Veuve Jean M. Seubiran.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 83,682 — Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Peter E. Seubiran, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. Howard McCaleb, avocat.

28 déc—29—janv 4 9

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres

No 623 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Téléphone No 1048.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs

1108-1112 Rue Nd Remparts

PHONES { HEMLOCK .... 408 / HEMLOCK .... 1004 W

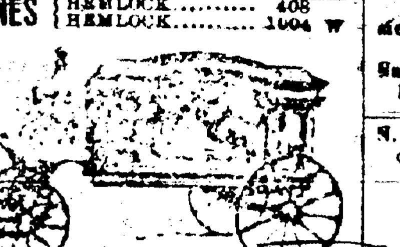

Branche No 817 rue Toulouse

Vis-à-vis l'Opéra Français.

BERTRAND ADER, Gérant,

Téléphone Hemlock 686.

Salon et Etablissement de Pompes Funèbres

Phones Hemlock 386 et Hémlock 1072 L.

GEO. J. MOTHE,

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

518--520 AVENUE N.-REMPARTS.

Voitures, Runabouts, Traps et Chevaux de Selle à louer pour toutes les occasions. Chevaux pris en pension à la journée, la semaine ou au mois.

Préparatifs de funérailles promptement faits le jour ou la nuit.

4 août—1a

TELEPHONE 282

JOSEPH RAY,

Successeur de LABAT & RAY,

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

No 1308 AVENUE NORD REMPARTS,

Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept—1an

Bulletin Financier.

Mardi, 31 décembre 1907.

MARCHE MONETAIRE

Nouvelle-Orléans—

En Banques—

Papier exceptionnel....7 à 8 per cent
do A1 ....6 à 8
Prêts sur garanties collatérales..........6 à 7
Prêts sur garanties collatérales à terme...5 à 6

En dehors des Banques—

Prêts sur garanties collatérales..........6 à 7
Papier hypothécaire....6 à 8

Nouvelle-Orléans—

Piastres mexicaines....	45	à 45½
Sols péruviens..........	41	à 42
Pesos chiliens..........	41	à 42

New York—

Taux de l'argent..........

Londres—

Taux de la Banque d'Angleterre............4 0/0
Consols pour l'argent 82
Pour accompte 82

Paris—

Rentes 94.00

Argent en lingots, par once—Londres 31

CHANGE.

Le STERLING est facile.

Commercial, 60 jours..481½
Traites de banques, à vue................487⅛

Les FRANCS sont faciles.

Francs de commerce, 60 jours...........5.21⅞ less 1/16
Traites de banques, à vue................5.16¼

REISCHMARKS—Faciles.

Commercial, 60 jours.......93⅞
Traites de banques, à vue..95⅛

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est calme.

Traites de commerce $1 00 d'esc.
Traites de banques $1 00 de prime.

ACTIONS ET BONS

Dernières cotes du "N. O. Stock Exchange".

	Valeur au pair	Offre	Demande
Banques.			
Bank of Orleans	100	....	....
Canal - Louisiana Bk & T. Co.	100	....	4
Central Trust & Sav. Bk.	100	....	2½
Citizens'	100	....	5
Colonial Bank & T.	10	....	....
Cosmopolitan B. & T.	20	....	....
Commercial Germania Trust & Sav.	100	....	8
Commercial National	100	....	8
German - American National	100	....	....
German - American Savings	100	....	2½
Hibernia Bank and Trust	100	....	2½
Interstate Trust & Bkg Co.	100	....	2
Merchants Nat'l	100	....	2½
Metropolitan	100	....	5
Morgan State Bk.	50	....	....
New Orleans Nat.	100	....	3
People's Svg Trust & Bkg Co.	100	....	3
State National	100	....	3
Teutonia	100	....	3
United States Sav.	100	....	3
Whitney Central	100	....	4
Compagnies d'assurance.			
Germania	100	....	6
Hibernia	100	....	5
Lafayette	100	....	5
Mechanic and Traders'	110	....	3
Southern	100	....	4
Sun	146	....	5
Teutonia	100	....	5
Chemins de fer.			
Birmingham Ry L. & Pow. Co pref.	100	....	3
do do com.		....	2½
Little Rock Ry & El. Co. pref.	100	....	3
do com.	100	....	2
Memphis Ry pref.		....	1¼
do do com.		....	....
Nashville Ry & Light Co pref.	100	....	2½
do do com	100	....	....
N. O. Rlwys pref.	100	....	⅝
do do com.		....	....
Actions diverses.			
Carrollton Land Co., Ltd.	100	....	....
C. C. Slaughter Y. & S. H. Co.	50	....	1
Cumb. T. & T. Co.	100	....	1¾
D. H. Holmes Co.	100	..	5
Electric pref.	100	....	1¼
Equitable Real	100	....	5
Frisco ville Rlty	100	....	....
French Opera		....	....
Houston L. & P. pref.		....	1½
Maison Blanche	100	....	3
National Rlty	10	....	10
N. O. Brewing pref.	100	....	5
do do com.	100	....	5
N. O. D. Dock Co.	100	....	5
N. O. Land Co.	10	....	....
N.O. Water Supply	100	....	1½
Suburban Rlty	10	....	....
Tecopa Consolidated Mining Co.		....	....
United Fruit Co.	100	....	2
Adler - Weinberger S. S. Co.	100	....	1½
Cotton Exchange	200	....	....
Hunter Canal Co. of N. O.	100	....	2½
Importers' Bonded Warehouse	100	....	....
Louisiana Nav. & Fish. Co. Ltd	100	....	8
Metairie Cemetery Association	100	....	3
Myles Salt Co. pref.	100	....	7
do do do com.	100	....	7
N. O. Auction Ex. Ltd.	500	....	4
N.O. Board of Trade	100	....	....
N. O. Cold Storage Co. Ltd	100	....	6
Standard Guano & Ch. Mfg Co.	100	....	....
Sugar Exchange	250	....	....
Southern States Land & Timber Co.	100	....	16
Teutonia Loan & Building Co.	100	...	3

Bons divers.

	Offre	Demande
U. S. 4s, 1925	118½	....
do 3s 1918	101	....
Louisiana 4s	102	102⅛
Floating Debt 4s	90	....
Judicial Ex. Fund 4s	90	....
City Premium Bonds	231	235
Drawn Premiums	280	....
City Premium Numbers	....	....
City 4s	101¾	....
Public Imp. Bonds	208	....
Sewers, gold	128½	135
Atchafalaya District	108	112
Bossier do	102½	107
Caddo do 5s	102½	....
Caddo do 6s	102½	....
Fifth District 1950, 5s	106½	....
do do 1952, 5s	106½	....
do do 1954, 5s	106½	....
Lafourche District	108	....
Lake Borgne District 6s	100	....
do do 5s	105	110
Orleans do	99	....
Plaquemines P. do E. B.	....	....
Pontchartrain District 20 years, C.	102½	....
Pontchartrain District 50 years, D.	121	126
Red River, A. & Bayou Bœuf District	107½	....
Red River, A. & Bayou Bœuf Dis. 5s, Series C.	107½	....
Tensas Basin District	....	....
Beaumont Trac. 5s	....	....
Bghm Ry L. & P. Co. 5s.	....	....
do do do 4½s.	80	....
Canal & Claib. R. R. 1st mort., gold	115	....
Little Rock Ry, 5s	90½	92
Nashville Ry, 5s.	90	....
N. O. City & L. R. R. Co. 1st mort., geld	106	110
N. O. City R. R. gen'l mort., gold	106	110
N. O. Carrollton R. R. 5s, gold	106	110
N. O. Power House Bds.	100	....
N. O. Rwys Co. 4½ per cent	65	67
N. O. Trac. Co. Pow. H. bds, gold, 6s	101	....
Orleans R. R. Co. 1st mort., gold	103	110
Orleans R. R. Co. 2nd mort., gold	95	102½
St-Charles St. R. R. Co. mtg., gold, 1901	90	99
Shreveport Traction Co. 1st mtg	....	....
Vicksburg, Shreveport & Pac. 5s	....	....
Baton Rouge Public Imp.	....	....
Biloxi Street Imp.	....	105
Port Commissioners, Series A	80	....
Port Commissioners, Series B	80	....
Cumberland Tel. & Tel. Co. Debenture	....	....
Morgan's La. & T. 7s	....	....
Edison Electric Co. Bonds, 5s	91	100
Levee Steam Cotton Press 1st mort.	....	....
Franklin Drainage	100	....
Franklin Waterworks	....	....
Gueydan Drain. Dist.	....	....
Hunter Canal Co., 1st mort.	....	....
Lane Mills	80	98½
New Iberia & St-Mary Drain. Bds	90	....
Merchants' El. L. & P. Co., Ltd	....	....
Mobile Funding Bonds.	97½	102½
N. O. Cotton Exchange 1st mort.	....	....
Mobile W.W. & Sewer	....	....
Monroe Public Improvement	....	....
New Iberia Waterworks	....	....
Police Certificates	....	....
School do	....	....
Certificates issued under Act 93 of 1880	....	....
Unpaid State Coupons No 12	....	....
State School Warrants	....	....
Shreveport Paving & Imp. Bds	80	....
Shreveport Sewer Bds.	80	....
Myles Salt Co	102	....
N. O. Cold Storage, 6s	110	115
N. O. Real Est. Mort.	....	100
do do Bonds	....	....
N. O. Stock Exchange 5s	100	105
United Fruit Co. 5s	101½	....
Memphis Ry 5s	90	95
Mobile Pub. Imp.	....	....
Amer. Cities Ry pref.	....	....
do com.	....	....

Bulletin Commercial

Mardi, 31 décembre 1907.

COTON.

Marché de la Nouvelle-Orléans

SUR PLACE.

	Aujourd'hui
Low Ordinary	7½
Ordinary	8 1/16
Good Ordinary	9½
Low Middling	10½
Middling	11⅜
Good Middling	11⅝
Middling Fair	12⅛
Fair	12¾

Futures de la Nouvelle-Orléans

Stables.

Janvier	10,92 à .....
Février	10,91 à 10,93
Mars	10,91 à 10,92
Avril	10,92 à 10,94
Mai	10,93
Juin	10,93 à 10,95
Juillet	10,96 à 10,98
Août	..... à .....
Septembre	..... à .....
Octobre	..... à .....
Novembre	..... à .....
Décembre	..... à .....

Marchés divers.

Aujourd'hui le middling était coté à—

Galveston	11 11/16
Mobile	11
Savannah	11 1/16
Charleston	11
Wilmington	11
Norfolk	11⅜
Boston	11.90
Philadelphie	11.99
Memphis	11½
Augusta	11¼
St-Louis	11¾
Houston	11 9/16

Marché de New-York

SUR PLACE.

Cotes—Middling Uplands ———

Futures de New-York.

Irréguliers.

Janvier	10,35 à 10,37
Février	10,49 à 10,50
Mars	10,58 à 10,60
Avril	10,62 à 10,63
Mai	10,64 à 10,65
Juin	10,64 à 10,65
Juillet	10,59 à 10,60
Août	10,39 à 10,[illegible]
Septembre	..... à .....
Octobre	..... à .....
Novembre	..... à .....
Décembre	11,05 à 11,07

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—		
A la Nouvelle-Orléans depuis le 1er septembre	———	balles
Même temps l'année dernière	———	balles
A tous les ports des Etats-Unis	4,379,231	balles
Même temps l'année dernière	5,350,796	balles
EXPORTATIONS A L'ETRANGER—		
De la Nouvelle-Orléans cette semaine	141,641	balles
Même temps l'année dernière	84,974	balles
De tous les ports des Etats Unis	———	balles
Même temps l'année dernière	92,339	balles
STOCKS—		
A la Nlle-Orléans	———	balles
Même temps l'année dernière	———	balles
Dans tous les ports des Etats Unis	———	balles
Même temps l'année dernière	———	balles

Marché de Liverpool.

SUR PLACE.

Cotes —— pour le Middling Américain.

Marché du Havre.

SUR PLACE.

81½ pour Good Middling; 79¼ pour Fully Middling; 72¾ pour Low Middling.

SUCRE ET MELASSE.

SUCRE—

Open kettle centrifugal stable	3⅛ à 3⅜
Open kettle (nouveau)	—— à ——
Centrifugal—Ferme	
Plantation granulated	—— à ——
Granulated	——
Whites	3¾ à ——
Yellows	3 7/16 à 3 13/16
Seconds	2¼ à 3 5/16
MELASSE—	
Open kettle—Calme.	21 à 32
Centrifugal—Calme.	8 à 22
Nouveau sirop—Stable.	24 à 30
Sucre raffiné—Ferme.	
H& E crys dominoes	7 45
H& E crushed	5 80
H& E cut loaf	5 85
H& E powdered	5 20
Cubes	5 00
XXX powdered	4 90
Fruit powdered	4 85
Standard powdered	4 85
Coarse powdered	4 85
Stand. gran	4 75
Stand. fine gran. en barrile	4 75
Stand. fine gran. en sacs de 100 lbs	4 75
Stand. fine gran. en sacs de 50 lbs	4 80
Stand. fine gran. en sacs de 25 lbs	4 80
Stand. fine gran. en sacs de 5 lbs	4 95
Confectioners candy A.	4 75

Termes—Moins 5c par 100 lbs et 1 0/0 pour du comptant.

TONNELLERIE.

Nouveaux barils de sucre, 6 cercles	45c
Nouveaux barils de sucre, 8 cercles	45c